Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260092-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260092 — Rapporteur : Fabien RUET

Service : Prévention, Sécurité, Salubrité
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

DENOMINATION DE LA COUR INTERIEURE DE DORDONHA PLACE FRANÇOISE CHAZEAU-PARIS

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3 relatif au tableau de classement des voies communales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L21121-29 qui précise que le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ;

VU le courrier de la famille de Françoise CHAZEAU-PARIS adressé en mairie le 26 mai 2026 par lequel elle sollicite la dénomination d'une voie publique du nom de madame Françoise CHAZEAU-PARIS ;

VU le courriel du représentant de la famille de Françoise CHAZEAU-PARIS adressé à monsieur le maire en date du 14 septembre 2026 acceptant la proposition de dénomination proposée par la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, le conseil municipal est compétent pour délibérer sur la dénomination des rues et places publiques de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de dénommer la cour intérieure de Dordonha « Place Françoise CHAZEAU-PARIS » ;

CONSIDÉRANT qu'en donnant ce nom à cet espace public, la municipalité souhaite rendre hommage à Mme Françoise CHAZEAU-PARIS pour son engagement professionnel et associatif vis à vis de la Ville de Bergerac ;

CONSIDÉRANT que cette proposition n'est de nature à provoquer ni troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou au quartier concerné et respecter le principe de neutralité du service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** l'espace extérieur de DORDONHA, plus communément appelé cour intérieure de DORDONHA, « Place Françoise CHAZEAU-PARIS ».

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260092-DE

- **DE CHARGER** monsieur le maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO (pouvoir), Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT (pouvoir), Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN (pouvoir), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET